

Option comptabilité : bilan, résultat et partie double

Des explications, des applications et des corrections pour préparer votre concours.

Actualité : Pérennisation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique

Ce document conserve la version indiquée en pied de page. Les exercices sont des créations pédagogiques, distinctes des annales officielles.

Consultez la notice de votre session pour ses règles et ses échéances.

Option comptabilité : bilan, résultat et partie double

Enregistrer des opérations simples et distinguer résultat, créances, dettes et trésorerie.

À la fin de cette fiche

- Enregistrer des opérations simples et distinguer résultat, créances, dettes et trésorerie.
- Résoudre le cas proposé et expliquer votre raisonnement sans le cours.

Deux documents, deux questions

Le bilan décrit patrimoine et financement à une date : actifs, capitaux propres et dettes. Le compte de résultat présente produits et charges d'une période. Une recette de trésorerie n'est pas toujours un produit : encaisser un emprunt crée une dette. Une dépense n'est pas toujours une charge immédiate : acquérir une immobilisation produit des effets répartis selon les règles. Le résultat n'est donc pas le solde du compte bancaire.

La partie double

Chaque écriture conserve l'égalité total débits = total crédits. Le sens dépend de la nature du compte : une hausse d'actif est généralement enregistrée au débit, une hausse de dette au crédit ; une charge au débit, un produit au crédit. Le journal conserve date, comptes, montants, libellé et justificatif. Dire « débit = dépense » serait faux : une créance client augmente au débit sans encaissement immédiat.

Achat, vente et TVA : cas simplifié

Hypothèse d'exercice : facture d'achat de marchandises de 1 000 euros HT, TVA au taux donné de 20 %, entièrement déductible, paiement ultérieur. Débit achat 1 000, débit TVA déductible 200, crédit fournisseur 1 200. Le paiement débite le fournisseur et crédite la banque pour 1 200. Pour une vente au même taux, débit client TTC, crédit produit HT et crédit TVA collectée. Les taux et conditions de déduction réels se vérifient : ce cas fixe volontairement ses hypothèses.

Avoir, investissement et financement

Un retour de marchandises donnant lieu à un avoir inverse les éléments correspondants de la facture, dans le cadre retenu. L'acquisition d'une immobilisation se distingue d'un achat consommé ; elle est inscrite à l'actif si les conditions sont réunies. Un emprunt augmente banque et dette ; son remboursement du capital réduit les deux, tandis que les intérêts sont une charge selon le rattachement. La cession d'une immobilisation demande de sortir sa valeur comptable et de traiter le produit de cession avec les règles et comptes applicables.

À vous de jouer

Une entreprise fictive vend à crédit pour 2 000 euros HT, TVA donnée de 20 %. Écrivez les montants client, produit et TVA collectée, puis l'encaissement. Cet encaissement crée-t-il un second produit ?

Correction · raisonnement détaillé

Facture : débit client 2 400, crédit produit 2 000, crédit TVA collectée 400. Encaissement : débit banque 2 400 et crédit client 2 400. Il n'y a pas de second produit : la créance est remplacée par de la trésorerie. Chaque écriture s'équilibre. Le

traitement suppose ici une vente et un régime de TVA correspondant aux hypothèses ; les particularités ne se déduisent pas de cet exemple.

Vérifier votre réponse

Vous équilibrez les écritures et distinguez HT, TVA, TTC, produit et encaissement.

À retenir

- Le résultat n'est pas la trésorerie.
- Toute écriture respecte l'égalité des débits et crédits.

Vérifiez vos connaissances

1. Une vente de 2 000 euros HT au taux de TVA donné de 20 % produit quelle créance TTC ?

- A. 2 000 euros
- B. 400 euros
- C. 1 600 euros
- D. 2 400 euros

Correction : D

$TVA = 2\,000 \times 20\% = 400$; créance TTC = 2 400. Le produit HT reste distinct de la TVA collectée.

2. Encaisser une créance déjà comptabilisée crée-t-il un nouveau produit ?

- A. Oui, toujours un second chiffre d'affaires
- B. Non, l'encaissement remplace la créance par de la trésorerie
- C. Oui, du montant de TVA uniquement
- D. Non, cela supprime la vente initiale

Correction : B

Le produit a été enregistré à la vente selon le cas. Le règlement éteint le client et augmente la banque.

3. Quel invariant contrôle une écriture en partie double ?

- A. Total charges égal au chiffre d'affaires pour chaque facture
- B. Total débits égal au total crédits
- C. Solde bancaire toujours positif
- D. Tous les comptes au débit

Correction : B

L'équilibre débit/crédit est nécessaire ; il ne garantit pas à lui seul le bon choix des comptes ou du montant.

4. L'encaissement du capital d'un emprunt constitue-t-il un produit d'exploitation ?

- A. Oui, un chiffre d'affaires
- B. Oui, un bénéfice immédiat
- C. Non, il n'a aucun effet au bilan
- D. Non, il augmente la trésorerie et une dette

Correction : D

L'emprunt finance l'entreprise mais doit être remboursé. Confondre financement et produit fausserait le résultat.

Références

[DGFIP — programme réglementaire du concours externe rénové \(arrêté du 1er juillet 2024\)](#)

www.legifrance.gouv.fr

[ANC — Plan comptable général, version consolidée au 1er janvier 2026](#)

www.anc.gouv.fr